

La Rochelle, le **20 OCT. 2017**

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
SOCIÉTÉ BOREALIS LAT FRANCE
ÉTABLISSEMENT DE LA ROCHELLE**

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE
MARDI 3 OCTOBRE 2017
PRÉFECTURE - SALLE JEAN MOULIN - 14 H 30**

Compte-rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site de l'établissement BOREALIS LAT FRANCE, situé à La Rochelle

Liste des Participants

Collège « Administration de l'État »

Pierre-Emmanuel PORTHERET :	Secrétaire général de la Préfecture
Catherine MALLET :	Préfecture, Chef du Bureau des Affaires Environnementales
Karine BOURDIN :	Préfecture, Bureau des Affaires Environnementales
Hélène COUTY :	DREAL Nouvelle-Aquitaine, unité bi-départementale 17/79

Collège « Collectivités territoriales »

Sophorn GARGOULLAUD	Communauté d'agglomération de La Rochelle
Cécile GLEMAIN :	Mairie de la Rochelle
Emmanuel BOUTIN :	CDA – Service Environnement

Collège « Riverains »

Raymond BRIVES :	Comité de quartier de Laleu, La Pallice, La Rossignollette
-------------------------	--

Collège « Exploitants »

Manuel LIMA :	Directeur d'usine
Didier JUDAS :	Coordinateur HSE

Personne qualifiée

Commandant Fabien LOUP :	Chef du Service Opération du SDIS
---------------------------------	-----------------------------------

Ordre du jour

- 1- Présentation du bilan de l'année 2016 de l'inspection des installations classées
- 2- Présentation du bilan de l'année 2016 de l'exploitant en application de l'article D.125-34 du code de l'environnement
- 3- Questions diverses

Documents associés

Bilan de l'inspection des installations classées
Présentation de l'exploitant

14 h 30 – Début de la réunion

Monsieur le Secrétaire général ouvre la réunion.

Présentation du bilan pour l'année 2016 par l'inspection des installations classées.

Mme COUTY, DREAL rappelle que l'établissement de La Rochelle de BOREALIS LAT France est classé SEVESO Seuil Haut. A ce titre, son étude de dangers doit être réexaminée tous les cinq ans, le prochain examen devant intervenir d'ici la fin de l'année 2017. Une visite d'inspection relative à la sûreté a eu lieu le 5 octobre 2016, dont les résultats ne peuvent être communiqués en raison de leur confidentialité, et la visite d'inspection du 29 mars 2017 a donné lieu à 17 remarques (cf. annexe 1).

Monsieur BRIVES demande des précisions à propos de la nouvelle « boîte aux lettres rouge » dont il entend parler ce jour, pour la première fois.

Monsieur LIMA explique qu'il a été décidé d'entreposer, dans cette boîte aux lettres, un état journalier des stocks, de manière à donner accès aux sapeurs-pompiers à toutes les informations nécessaires à une éventuelle intervention. Cette boîte aux lettres contient également les numéros de téléphone des managers et équipiers Prévention de l'usine.

Monsieur BRIVES souhaite savoir si les stocks d'engrais en vrac de l'établissement dépassent parfois les quantités maximales autorisées.

Madame COUTY indique qu'une alerte informatique a été mise en place sur l'état des stocks de manière à prévenir l'exploitant en cas de dépassement.

Monsieur LIMA souligne que l'établissement ne stocke pas uniquement des engrais classés comme dangereux. En la matière (Ammonitrates 33,5 %, CAN 27 et mélanges VARIO), il bénéficie d'une autorisation de stockage à hauteur de 19 750 tonnes à l'intérieur du bâtiment et de 1 000 tonnes en extérieur.

Monsieur BRIVES demande si dans le cadre de la nouvelle étude de dangers, l'établissement prévoit la mise en place de MMRI (mesure de maîtrise des risques instrumentée).

Madame COUTY précise que, bien que le site dispose de MMRI, il ne remplit pas les critères définis par la réglementation afin de suivre les MMRI au titre du plan de modernisation.

Monsieur BRIVES relève que la construction d'un couloir central en béton constitue une nette amélioration.

Madame COUTY précise que cet aménagement a été réalisé à l'initiative de l'exploitant.

Monsieur BRIVES constate en revanche que les témoins de serrage ne sont toujours pas installés.

Madame COUTY assure qu'il ne s'agit pas d'une obligation, mais d'une bonne pratique de la profession qui désormais, tend à se généraliser.
Puis elle détaille les nouvelles remarques émises lors de la visite du 29 mars 2017 (cf. annexe 1)

Monsieur BRIVES demande des précisions à propos de la nouvelle procédure de réception des wagons.

Monsieur LIMA indique que la rédaction de cette procédure a pris un peu de retard, du fait des travaux engagés sur les lignes de réception. Elle décrira, à terme, la manière dont les wagons devront être vidés en toute sécurité, jusqu'à la mise en stock des produits.

Monsieur BRIVES demande confirmation qu'aucun wagon ne stationne à l'extérieur du site.

Monsieur LIMA explique que le transporteur prend les 21 wagons sur le site de production, pour les amener directement jusqu'à l'établissement. Son train repart le soir même, puisque grâce aux nouvelles lignes de réception, il peut désormais être vidé en cinq heures seulement.

Monsieur BRIVES s'enquiert des formations suivies par les transporteurs.

Monsieur LIMA répond que la société forme ses propres conducteurs, mais aussi les opérateurs portuaires.

Madame GARGOULLAUD s'inquiète du bon état des wagons utilisés.

Monsieur LIMA explique que tous les trains d'engrais proviennent d'autres sites de la société BOREALIS, et plus particulièrement de l'usine de Grand-Quevilly. L'expéditeur étant responsable de l'état des moyens de transport, tous les contrôles sont effectués par BOREALIS. La maintenance des wagons est quant à elle assurée par le loueur.

Madame GARGOULLAUD observe qu'entre Grand-Quevilly et La Rochelle, chaque manipulation emporte un certain nombre de risques, d'où la nécessaire vigilance. Il lui semble absolument essentiel que l'exploitant soit parfaitement informé de l'état des matériaux constituant ces wagons.

Monsieur LIMA assure qu'entre les sites de Grand-Quevilly et de La Rochelle, le train ne stationne jamais et ne fait donc l'objet d'aucune manipulation. Néanmoins, le fournisseur des produits étant la société BOREALIS elle-même, les contrôles ne peuvent être de même nature que s'il s'agissait d'une prestation extérieure.

Monsieur BRIVES s'enquiert de la fréquence de nettoyage des cases de stockage d'engrais.

Monsieur LIMA répond que chaque case est nettoyée au moins cinq fois par an.

[Présentation du bilan pour l'année 2016 par l'exploitant..](#)

Monsieur JUDAS souligne que la sécurité constitue une priorité sur tous les sites du Groupe, puis détaille les dispositions prises en la matière (cf. annexe 2). Le taux de fréquence des sites Fertilisants du Groupe est demeuré inférieur à un en 2016 comme 2017. Sur le site de La Rochelle, seuls deux incidents sont survenus, à savoir une cheville foulée en descendant un escalier et une brûlure à la main lors du démontage d'un tapis de transfert. Un exercice « Plan d'Opération Interne » a été réalisé le 30 juin 2017, dont le bilan s'est avéré très positif, même si quelques points restent à travailler notamment en matière de communication et d'affichage.

De plus, une plaquette PPI – plan particulier d'intervention- (commune avec la société PCE) a été élaborée, avec l'aide de la Préfecture et la Mairie, à l'intention de la population environnante.

Madame GLEMAIN signale que suite à la distribution de cette plaquette, un grand nombre de personnes se sont déclarées intéressées par des informations complémentaires et se sont inscrites à l'automate d'appel.

Monsieur BRIVES demande si l'accident décrit dans cette plaquette pourrait s'avérer majeur, mais être maîtrisé par les moyens internes de l'établissement.

Monsieur LIMA répond que l'incendie décrit correspond au scénario le plus probable et assure que tous les personnels de l'établissement sont spécifiquement formés à ce type d'événement.

Madame GARGOULLAUD félicite l'exploitant pour la diffusion de ces plaquettes qui ont vraiment porté leurs fruits en termes d'information. Elle sollicite néanmoins toujours la tenue d'une réunion publique.

Monsieur LIMA assure être prêt à prendre part à une telle réunion, dès lors qu'elle est organisée en amont.

Madame GARGOULLAUD souligne que la Ville de La Rochelle et la CDA entendent assumer pleinement ces zones sensibles auprès des riverains.

Madame GLEMAIN rappelle avoir envoyé, à la Préfecture, un courrier à ce propos, en début d'année 2017.

Monsieur le Secrétaire général ne voit aucune difficulté à communiquer largement sur le volet Prévention des risques auprès de la population.

Monsieur BRIVES estime effectivement nécessaire d'associer toutes les entreprises, afin d'éviter tout effet domino.

Madame COUTY assure qu'il n'existe aucun risque d'effet domino entre BOREALIS et les autres sociétés du périmètre et inversement, comme en atteste l'étude de dangers.

Monsieur JUDAS poursuit ensuite sa description des améliorations apportées à la sécurisation du site (cf. annexe 2), et évoque notamment les caméras désormais installées au niveau des voies ferrées.

Madame GLEMAIN demande si cette installation relève d'une mesure de sûreté ou de sécurité.

Monsieur LIMA explique qu'elles sont prévues par l'arrêté préfectoral et participe en outre à l'amélioration de la sûreté sur le site.

Puis **Monsieur JUDAS** détaille les travaux dernièrement réalisés sur le site (cf. annexe 2), à savoir la réhabilitation des voies ferrées, la création d'un accès sécurisé à la fosse de réception des produits et aux voies ferrées, et la mise en place d'un accès facilité à la fosse par l'intermédiaire d'un nouvel escalier.

Monsieur BRIVES en déduit que les voies ferrées appartiennent à la société BOREALIS.

Monsieur LIMA confirme ce point.

Monsieur BRIVES s'enquiert de la présence éventuelle de poussières dans cette fosse.

Monsieur LIMA assure que les nitrates n'engendrent aucune poussière.

Enfin, **Monsieur JUDAS** détaille le chantier de remplacement de la ligne de réception.

Monsieur BRIVES s'interroge sur le coût de tous ces travaux.

Monsieur LIMA annonce que 1,7 millions d'euros ont été investis, en 2017, au titre du bien-être et de la sécurité des personnels, et que d'autres travaux sont actuellement à l'étude au titre de 2018.

Madame GARGOULLAUD s'enquiert des effectifs de l'établissement.

Monsieur LIMA rappelle que l'activité a été scindée en deux équipes en septembre 2016, d'où le recrutement de trois personnes. Désormais, les effectifs s'avèrent adaptés aux besoins de l'exploitation, à savoir 25 personnes présentes sur le site et quelques vendeurs rattachés.

Madame GARGOULLAUD interpelle l'exploitant sur les efforts de la société BOREALIS en matière de développement durable.

Monsieur LIMA indique que la société BOREALIS ayant signé la Charte Développement durable du grand port maritime, l'ingénieur Maintenance du site travaille actuellement sur la gestion des eaux et des déchets, qui depuis le début de l'année 2017, font l'objet d'un tri adapté.

Questions diverses.

En l'absence de questions diverses, **Monsieur le Secrétaire général** remercie les participants et lève la séance. à 15 h30

Le Président
pour le Préfet
Le secrétaire général

Pierre-Emmanuel PORTHERET



